



Association Numismatique de la Région de Cluses

Société Numismatique constituée en 1975 – Loi 1901

Bulletin n° 41 - 19 mars 2010

Le Salon aux Monnaies du 14 février

Malgré la conjoncture morose, le rendez-vous annuel des collectionneurs de la région le 14 février dernier à Thyez a rassemblé encore une fois de nombreux passionnés.



*La foule des numismates et placomusophiles
visitant les stands des marchands...*

LA FOLLE HISTOIRE DES ASSIGNATS par Alain Grandjean

La monnaie est au cœur de la Révolution française, ce qu'on oublie parfois, et la folle histoire des assignats a laissé des traces profondes dans nos esprits, participant à la peur collective de la planche à billets. Il faut prendre conscience du caractère très particulier – et absolument pas généralisable à nos économies actuelles – de cette tragique histoire (la guillotine fut mise en branle aussi pour des raisons financières!) pour cesser d'avoir peur de la création monétaire.

1 Le contexte et le lancement des assignats

Le motif de la convocation des états généraux est d'ordre financier. Le roi est au bord de la faillite. La moitié du budget royal est consacré à servir des rentes et à épouser des dettes (estimées 4 à 5 milliards de livres par l'historien François Crouzet, et soumise à un taux d'intérêt moyen évalué à 7,5% par an)... Il lui faut de nouvelles ressources, impôts et emprunts. La révolution de 1789 ne suffit évidemment pas à résoudre le problème. Le 10 octobre 1789, Talleyrand propose à la toute nouvelle assemblée nationale ce qu'on appellerait aujourd'hui une nationalisation des biens de l'église, évalués 2 à 3 milliards de livres de l'époque. Le 2 novembre 1789 l'Assemblée décide de mettre les biens du Clergé à la disposition de la Nation.



Assignat de 200 livres avec l'indication du taux d'intérêt de 4 deniers par jours

Une caisse de l'extraordinaire est créée et émet 400 millions de billets, divisés en coupures de 1000 livres et portant intérêt à 5 % : les assignats.

Ceux-ci sont supposés être gagés sur la vente prévue des biens nationaux à désigner ultérieurement... Ils sont convertibles en or et permettent d'acheter des biens nationaux. Ils n'ont pas (encore) cours forcé, ce n'est donc pas de la monnaie, mais techniquement des obligations hypothécaires. A ce stade, indépendamment du jugement qu'on peut porter sur la « nationalisation », il s'agit d'une opération raisonnable au plan financier, qui aurait pu réussir. Mais rapidement les choses n'en restèrent pas là.

2 Une émission de billets croissant plus qu'exponentiellement

Au printemps 1790, les 400 millions sont dépensés... et une émission complémentaire de 400 millions est faite. Puis une autre, puis une autre. Progressivement les pièces métalliques ne circulent plus (elles sont théâtralisées en France ou à l'étranger) et les assignats circulent de plus en plus vite. La spéculation contre l'assignat (qui fait la fortune de certains...) s'installe. Le système s'emballe : l'Etat doit émettre de plus en plus de billet

s pour faire face à ses besoins, accrus par les faibles rentrées fiscales et les exigences d'une économie de guerre (déclaration de guerre en 1792), mais aussi pour faire face à la demande de monnaie, nécessaire aux échanges.



Assignat de 100 francs (émission du 7 janvier 1795)

Voici les émissions (selon les estimations de B.Daste) faites dans le temps, en millions de livres, sachant que le franc est réintroduit en 1795. Pour situer les ordres de grandeur la masse monétaire métallique est estimée à l'époque à environ 2 milliards de livres :

Date	Fin 1789	Mars 1790	Sept 1790	Mai 1791	Déc. 1791	1792	1793	1794 (1)	1795	1796
Montant de l'émission	400	400	800	600	300	1000	3500	3000	20000	15000
Montant cumulé	400	800	1600	2200	2500	3500	7000	10000	30000	45000 (2)

(1) Chute de Robespierre le 27 juillet

(2) Ce dernier chiffre semble bien établi (voir La légende du franc, de Georges Valence)



Promesse de mandat territorial de 25 francs (émission du 18 mars 1796)

1796, c'est la fin des assignats, après une émission cumulée de 45 milliards. Une deuxième tentative d'émission monétaire (les mandats) est relancée et échoue début 1797...Une période de dépression économique s'installe alors du fait du manque de numéraire.

3 Les mesures prises pour soutenir l'assignat

Consciente des difficultés, l'assemblée prit une série de mesures, dont certaines radicales, pour soutenir l'assignat :

- 1790 confiscations complètes des biens de l'église (1790)
- 17 avril 1790 cours forcé de l'assignat, avec peine de prison
- 1791 interdiction de l'exportation des métaux précieux
- 1793 fermeture de la bourse et fin de la publication des cours de change
- 1793 cours forcé avec peine de mort
- novembre 1793 confiscation de l'or et de l'argent
- septembre 1793 blocage des prix et salaires (loi du maximum général)
- 1795 passage de l'assignat Livre à l'assignat Franc

Mais rien n'y fit.

4 La dépréciation irrésistible de l'assignat

On voit dans le tableau ci-après que, dès 1791, l'émission de billets est proche de la valeur estimée des biens en garantie...Instinctivement on en déduit que la valeur des assignats n'a pu que se déprécier par rapport à la monnaie métallique. Il semble que la dépréciation de l'assignat ait vraiment démarrée fin 1791, pour s'emballer irréversiblement. La valeur des assignats ne cessa de décroître comme le montre le tableau suivant (chiffres indicatifs, reconstitués à partir des différentes sources citées en bibliographie) accréditant dans les esprits l'idée qu'une émission monétaire est toujours inflationniste.

Date - fin d'année	1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796
Valeur en numéraire de 100 livres d'assignat	100	90	75	65	50	30	5	0

Cette dépréciation de l'assignat s'accompagna nécessairement d'une hausse des prix exprimés en livre assignat. Mais pas de celle des prix exprimés en monnaie métallique.

En fait cette histoire est essentiellement illustrative de la célèbre « loi de Gresham » : la bonne monnaie chasse la mauvaise. Durant ces 7 années il y eut deux types de monnaie en circulation et l'assignat inspirant moins confiance que la monnaie métallique, celle-ci fut conservée pour des motifs de sécurité, de spéculation et sans doute aussi pour des raisons politiques (les adversaires de la révolution furent sans doute conscients des conséquences économiques de la fuite des capitaux qu'ils réalisaient).

5 Les leçons de l'histoire

La première leçon fut tirée en 1797 par l'abandon de ce type de monnaie, créée en quelque sorte impunément. Bonaparte redoubla de prudence quand il créa la banque de France en 1800 (qui ne devint l'institut d'émission avec monopole de fabrication de billets qu'en 1848) et créa le franc germinal qui fut un modèle historique de stabilité.

La deuxième leçon fut plus inconsciente. La peur de la « planche à billets » s'installa dans les esprits. L'association « création de monnaie planche à billets et inflation » s'imprima durablement dans les esprits. Il n'est pourtant pas possible de plaquer cette histoire (ni ses cousines, celles de Law et de Weimar, et des hyperinflations de la deuxième partie du XX^e siècle en Amérique du Sud et en Europe de l'Est) sur le cas d'une économie moderne.

Les spécificités économiques de cette période :

- l'assignat constituait de fait une deuxième monnaie et non une création de monnaie complémentaire, comme ce serait le cas aujourd'hui si la banque centrale créait de la monnaie,
- le budget de l'état était en crise (entrées fiscales difficiles, augmentation des besoins),
- l'économie réelle était également en crise (avec notamment des besoins d'importation de céréales pour compenser les pénuries agricoles) et évidemment absolument incapable de réagir à une augmentation de la demande par une augmentation de l'offre,
- dès 1792, c'était en plus une économie de guerre,
- la fuite en avant spectaculaire (45 milliards créés alors que l'objectif initial était de 2 à 3 milliards) due au contexte révolutionnaire n'a aucun rapport avec ce que pourrait être une création monétaire maîtrisée rationnellement dans une économie structurée.

Il est donc plus qu'aventureux de généraliser ce qui se passa dans cette folle période et d'en déduire que toute création monétaire est inflationniste. Tout au plus peut-on en inférer l'hypothèse qu'en cas de circulation simultanée de deux monnaies, l'une suscitant la confiance du public et étant en outre reconnue hors des frontières, l'excès de création de la « moins bonne » conduit probablement à sa dépréciation...

Texte publié avec l'aimable autorisation de Gabriel Galand webmaster du site

www.chomage-et-monnaie.org

Bibliographie

Crouzet François, « La grande inflation », Fayard, Paris 1993.

Daste Bernard, « La monnaie et son histoire », Editions d'organisation, 1976.

Valence Georges, « La légende du franc », Flammarion, 1996.

- *Les Assignats* -

La 1ère série d'ASSIGNATS avec endos et coupons d'intérêt

En décembre 1789, la Caisse de l'Extraordinaire est créée afin de pouvoir recevoir le produit de la vente des biens confisqués au clergé.

Dans l'attente de ces ventes, des assignats de 200 livres, 300 livres et 1000 livres portant intérêt sont créés. Ils représentaient au départ uniquement une avance sur la vente des biens nationaux.

INTÉRÊT DES ASSIGNATS.										De 200 liv.					De 300 liv.					De 1000 liv.				
Du 4 au 10 octobre.					De 200 liv.					De 300 liv.					De 1000 liv.									
Lundi, 4 oct.	2	1	16s.	4 d.	41	4s.	6 d.	141	1 s.	8 d.														
Mardi, 5 .	2	16	8		4	5	0	14	3	4														
Mercredi, 6.	2	17	0		4	5	6	14	5	0														
Jeudi, 7 .	2	17	4		4	6	0	14	6	8														
Vendredi, 8.	2	17	8		4	6	6	14	8	4														
Samedi, 9. .	2	18	0		4	7	0	14	10	0														
Dimanche, 10.	2	18	4		4	7	6	14	11	8														

Extrait de l'hebdomadaire "Les Révolutions de Paris ..." n° 62 du 25 septembre 1790

Au préalable fixé à 5% d'intérêt par le décret du 19 et 21 décembre 1789, dès leur première mise en circulation ils passent à 3% d'intérêt par le décret de l'Assemblée Nationale du 15 avril 1790. Le 8 octobre 1790 l'intérêt est purement et simplement supprimé. L'assignat « promesse de vente » se transforme en papier-monnaie.

Les Assignats sont de 203 liv., 304 liv. 10 sous, 1015. liv.

Extrait de l'hebdomadaire "Les Révolutions de Paris ..." n° 68 du 23 octobre 1790

Le bloc des coupons d'intérêt est alors détaché des assignats et circule comme papier monnaie à valeur fixe correspondant aux intérêts accumulés par les assignats jusqu'au 8 octobre 1790.

<u>Valeur des assignats</u>	<u>Valeur du bloc de coupons détaché</u>	<u>Valeur totale de l'assignat complet</u>
Assignat de 200 livres	3 livres	203 livres
Assignat de 300 livres	4 livres et 10 sous	304 livres et 10 sous
Assignat de 1000 livres	15 livres	1015 livres

Ces assignats sont rarissimes complets avec les coupons non détachés, quelques exemplaires connus seulement. Ils étaient imprimés par feuille de deux exemplaires.

<u>Tirage des assignats</u>	<u>N° de série imprimé</u>	<u>N° d'ordre à la plume</u>	<u>Tirage total</u>
Assignat de 200 livres	13 séries numérotées de A à N	n° 1 à 50000 par série	650.000 assignats
Assignat de 300 livres	8 séries numérotées de A à H	n° 1 à 50000 par série	450.000 assignats
Assignat de 1000 livres	6 séries numérotées de A à F	n° 1 à 25000 par série	150.000 assignats

<u>Les signataires</u>	<u>Les tireurs nommés par le roi</u>	<u>Les endosseurs nommés par le roi</u>
Assignat de 200 livres	BURTEL L'ARRIVEE NIEL PITET RIVIERE	AUBOURG AVY BOIZOT CAMBERLAIN HUGUES
Assignat de 300 livres	DAUPHIN DOMAIN GAST	ANQUETIL GIROD JULLIEN
Assignat de 1000 livres	BORDEAUX VINCENT	JAME LANNOY

Les dimensions : Dimension de la partie imprimée sans les coupons d'intérêt : 136 x 195 mm, dimensions du bloc de coupons d'intérêt : 37 x 195 mm. Les assignats sont imprimés par feuille de deux exemplaires.

Les graveurs : Deux artistes ont effectué les gravures. Lorthior a gravé les vignettes d'encadrement et Augustin de Saint-Aubin les deux vignettes circulaires centrales.



A noter que les vignettes circulaires sont numérotées de 1 à 202 dans leur partie basse. Augustin de Saint-Aubin a effectué 202 gravures différentes pour chacune de ces deux vignettes afin de décourager les faussaires... Le nom du graveur Augustin de Saint-Aubin apparaît sur la tranche de l'épaule du portrait de Louis XVI.



Le filigrane : En haut à droite : trois fleurs de lys, en haut à gauche sur trois lignes : **LA LOI ET LE ROI**.



Le filigrane sur la partie haute de l'assignat

Au centre de l'assignat sur une ligne **OBLIGATION NATIONALE**.

La zone basse du filigrane est située en partie sur les coupons d'intérêt, ceux-ci étant détachés, le bas du filigrane ne sera que partiel.

On retrouve le texte et les symboles de la partie haute en positon inversée. En bas à gauche : trois fleurs de lys, en bas à droite sur trois lignes : **LA LOI ET LE ROI**.

Le timbre à sec : Le timbre à sec de diamètre 28 mm est situé au verso de l'assignat sur les coupons d'intérêt.

Ecu de France aux trois fleurs de lys, couronné et entouré de feuilles d'acanthe et de branches de chênes.

En dessous un cartouche sur lequel est écrit sur deux lignes :

LA LOI ET LE ROI

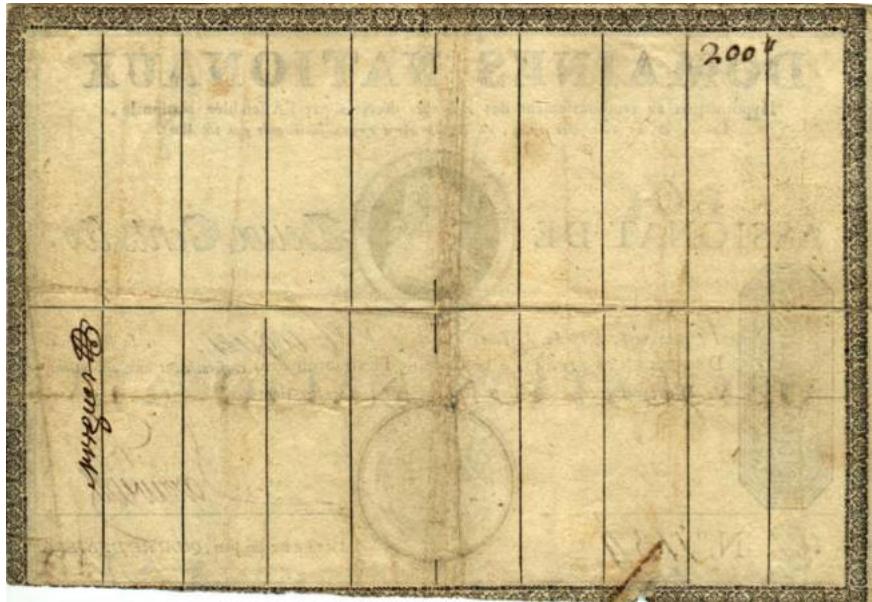
Entre la bordure et le cartouche le nom du graveur **LOR. F.**



Les assignats de 200 livres : Impression en noir sur papier blanc



Avers de l'assignat de 200 livres



Revers avec les cases pour les endos successifs



Avers et revers du bloc de coupons détaché

Marque secrète de l'assignat de 200 livres : Celle-ci avait pour but de repérer rapidement les faux assignats en circulation. Le N du mot **Nationale** en fin de la deuxième ligne du texte a son extrémité tronquée en bas à droite :

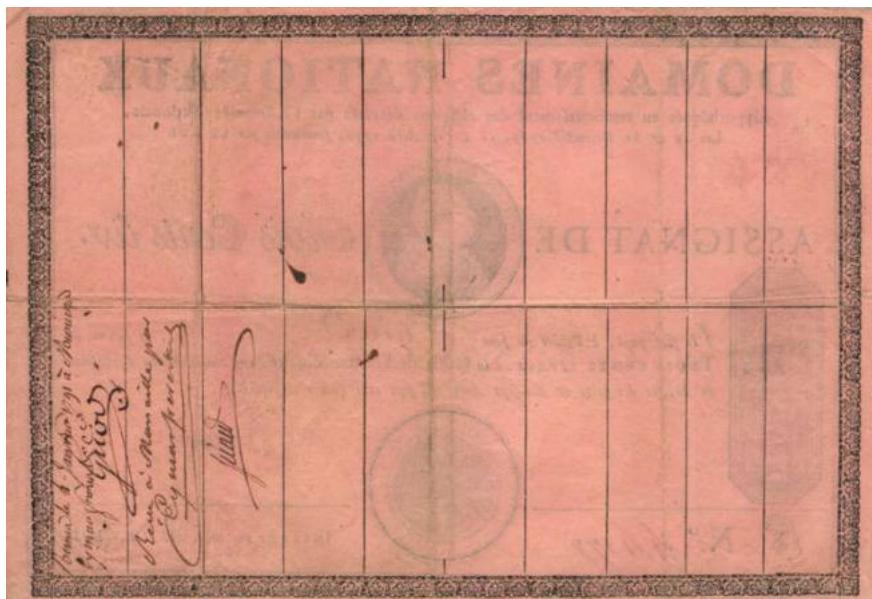
Assemblée Nationale

Les assignats de 300 livres : Impression en noir sur papier rose



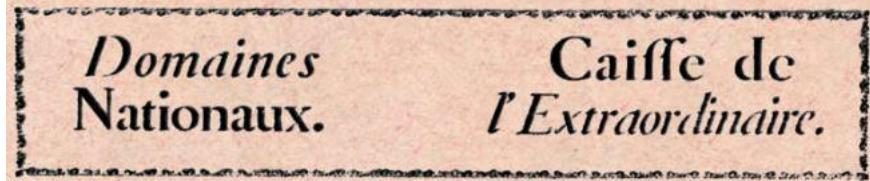
www.cgb.fr

Avers de l'assignat de 300 livres



Revers avec les cases pour les endos successifs

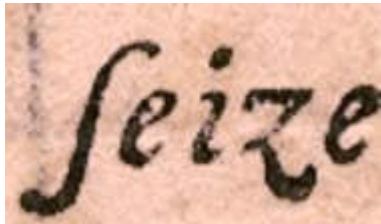
Intérêt d'Assignat. Année échue le 15 Avril 1793. Neuf Livres. C. N.° 2801	39
Intérêt d'Assignat. Année échue le 15 Avril 1792. Neuf Livres. C. N.° 2801	
Intérêt d'Assignat. Année échue le 15 Avril 1791. Neuf Livres. C. N.° 2801	



Avers et revers du bloc de coupons détaché

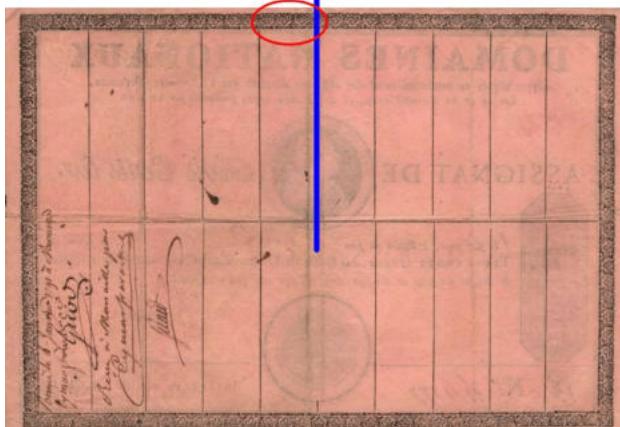
Marques secrètes de l'assignat de 300 livres :

A l'avers : le z du mot *seize* dans la ligne *du Décret des seize & dix-sept avril* est positionné légèrement plus haut que la lettre *i* qui précède, la lettre *z* semble ainsi plus courte.



Au revers : dans la partie haute du cadre, le trait intérieur est formé de seize motifs géométriques terminés chacun par quatre cercles normalement symétriques par rapport à un axe médian vertical.

axe médian



Les motifs à gauche de l'axe médian ont les quatre cercles tournés vers la gauche, et par symétrie les motifs à droite de l'axe médian les cercles tournés vers la droite.

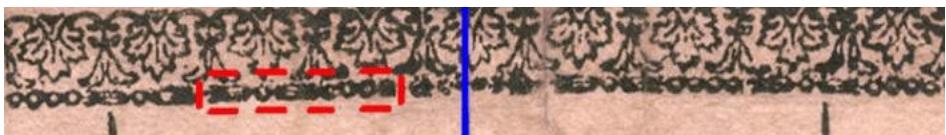


Motif à gauche de l'axe médian



Motif à droite de l'axe médian

La marque secrète correspond en fait au premier motif à gauche de l'axe médian qui a ses quatre cercles tournés vers la droite :



Variété de l'assignat de 300 livres : le mot **cent** au niveau de la date est omis.

dix-sept Avril mil sept cent quatre-vingt-dix.

Date complète sur un assignat ordinaire

dix-sept Avril mil sept quatre-vingt-dix.

Date incomplète sur la variété

Le décret de l'Assemblée Nationale en date du 14 août 1790 apporte toute précision quant à l'authenticité de cette variété :

*L'Assemblée Nationale a décrété & décrète, que les Assignats de Trois cents livres, qui ont été & qui seront mis en émission, sur lesquels la date des Décrets en toute lettre n'y est énoncée que par les mots **mil sept quatre-vingt-dix**, ne seront pas par cette seule faute d'impression rapportés à l'échange & remis au rebut, qu'ils auront la même valeur que ceux où cette omission du mot **Cent** n'a point été faite, ayant été reconnu qu'ils sont d'ailleurs d'une fabrication parfaite & conforme à celle arrêtée & convenue par les Commissaires de l'Assemblée Nationale, & qu'ils portent, ainsi que les autres tous les signes de reconnaissance & les moyens de vérification qui doivent en constater la validité & sureté.*

Les assignats de 1000 livres : Impression en rouge sur papier blanc



Avers de l'assignat de 1000 livres

(illustration tirée du livre d'Emile DEWAMIN - 1893)

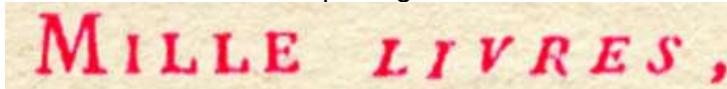


En bas à gauche de l'assignat le numéro de série (lettre F) imprimé et son numéro d'ordre à la plume.

En bas à droite de l'assignat l'intérêt journalier.

INTÉRÊT par jour, VINGT DENIERS.

Marque secrète de l'assignat de 1000 livres : A la sixième ligne, dans MILLE LIVRES, le I de LIVRES est positionné légèrement plus bas que les autres lettres, il rompt l'alignement des lettres.



Inutile de préciser bien sûr que tous ces assignats de la première émission sont forts rares... ... □

Jean-Luc BUATHIER

(A visiter le site du Catalogue Général des Assignats : assignat.fr)

BOURSES ET SALONS

36^{ème} Grande Bourse Internationale d'Annecy

MEYTHET (74)

Dimanche 11 avril

9h à 17h

Hall du Météore

27 route de Frangy

Organisation : Association Numismatique Savoyarde

Bourse Interclubs Multicollections

SAINT-GENIS POUILLY (01)

Dimanche 25 avril

9h à 18 h

Salle Jean Monnet

Organisation : Association des Collectionneurs Gessiens

29^{ème} “ Troc Collection ”

FAVERGES (74)

Dimanche 25 avril

9h à 12h / 14h à 17h

Salle Polyvalente du Clos Berger

Organisation : Cercle Philatélique et Cart. Favergien

25^{ème} Bourse aux Monnaies

AIX-LES-BAINS (73)

Dimanche 27 juin

Casino Grand Cercle à partir de 9h

Organisation : Club Numismatique d'Aix-les-Bains



Association Numismatique de la Région de Cluses

Bulletin d'adhésion



Mme Melle Mr

Vous êtes

Nom

Numismate

Prénom

Placomusophile

Tél.

Adresse Postale

CP Ville

Adresse Internet

Cotisation

Adulte - Cotisation annuelle : 16 €
 Jeune (moins de 18 ans) - Cotisation annuelle : 8 €

Règlement

chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.
 espèces

à retourner à

A.N.R.C.

B.P. 32

74970 MARIGNIER

06 85 50 58 50



↳ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30